



AGPM Assurances

Société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des assurances - SIRET 312 786 163 00013 - APE 6512Z
Rue Nicolas Appert 83086 TOULON CEDEX 9 - Téléphone 32 22 (appel gratuit) Etranger + 33 4 94 61 57 57 Internet www.agpm.fr

Contrat ARCAMIL

Objet : Affaire nouvelle à effet du 1er Janvier 2011

CONTRAT

N° 1342098-3-A/3101

Cher sociétaire,

Le présent document prend en compte les informations saisies en informatique à la date du 22 Novembre 2010 conformément à la proposition d'assurance que vous nous avez adressée.

Si l'une des informations est erronée, nous vous remercions de nous communiquer la rectification à effectuer.

Dispositions générales applicables : contrat "ARCAMIL" référence 0030021

COMMISSAIRE COLONEL LEDE JM
UNACAT
10 ALLEE ROUAULT
59370 MONS EN BAROEUL

DISPOSITIONS PERSONNELLES

Activités déclarées : REUNIONS, ASSEMBLEES GENERALES
SORTIES TOURISTIQUES ET PEDESTRES

600 membres dont 60 membres actifs sans salarié

SONT GARANTIS AU TITRE DE L'OPTION CHOISIE :

FRANCHISES *

Responsabilité civile vie associative
Défense pénale et recours

125 E
40 E

* RC CORPORELLE SANS FRANCHISE

COTISATION

Mode de paiement paiement direct
Echéance principale 01 janvier
Périodicité de paiement annuelle

Total annuel TTC 158,53E

COTISATION ANNUELLE HT 145,42E

Taxes 13,11E

TOTAL ANNUEL TTC 158,53E
dont défense pénale 4,47 E

GARANTIES OPTIONNELLES APPLICABLES : néant

CLAUSES PARTICULIERES : néant.

Indice de référence au 1er Janvier 2011 : 841,70
Fait à Toulon le 20 Décembre 2010

Le Président

Montant à payer (1)

pour la période du 01.01.2011 au 01.01.2012

158,53E

(1) Un avis d'échéance vous sera adressé le 01.01.2011